



Le service urbanisme : un accompagnement de proximité

L'ECHO *Agésinate*

vivante

économique

MARS 2022 // N°205

L'ACTU DE VOTRE VILLE

- p.05 DOSSIER
Le service urbanisme : un accompagnement de proximité
- p.10 AIZENAY, ville durable
Opération AIZ'net
- p.25 AIZENAY, ville vivante
Journée des métiers d'art





L'Echo Agésinate se lit aussi en numérique...

Vous souhaitez lire le magazine municipal en ligne ?
Vous pouvez le télécharger sur [www.aizenay.fr/Les publications/L'Echo Agésinate](http://www.aizenay.fr/Les_publications/L'Echo_Agésinate)

Vous ne souhaitez plus recevoir la version papier dans votre boîte aux lettres ?

Demandez votre autocollant « Ici, je télécharge mon magazine » à l'accueil de la mairie en laissant vos coordonnées et apposez-le sur votre boîte aux lettres.



INFOS MAIRIE

8 Avenue de Verdun
85190 Aizenay
Tél. 02 51 94 60 46

contact@mairie-aizenay.fr
www.aizenay.fr

HORAIRES D'OUVERTURE :

- ACCUEIL :
Du lundi au vendredi
de 9h00 à 13h00 et
de 14h00 à 17h30
Permanence le samedi de 9h00 à 12h00

Retrouvez l'actualité de la ville sur :

Ville.Aizenay @Aizenay_ville

L'ÉCHOAGÉSINATE

MARS 2022 // N°205

Magazine municipal d'informations édité par la Mairie d'Aizenay

Directeur de la publication
Franck ROY

Rédaction - Conception - Mise en page
Service communication - Mairie d'Aizenay

Crédit photos
Ville d'Aizenay, Freepik, Adobe stock

Impression
Imprimerie du Bocage - Aizenay



Sommaire

p.05

Le service urbanisme
un accompagnement
de proximité

Édito p. 3

Dossier p. 5

Ville durable

p. 10



Opération Aiz'net

Ville économique

p. 14



Aizenay-St Gilles La 2x2 en travaux

Ville solidaire

p. 19



Création de l'APSA : l'Association des Professionnels de Santé d'Aizenay

Ville vivante

p. 24



Futur lycée : on répond à vos questions

Informations p. 28

Paroles d'élus p. 30

Permanences p. 31



Édito

Un effet de seuil aux conséquences financières importantes

Vous le savez tous, Aizenay se développe depuis de nombreuses années. La forte attractivité de notre territoire et le dynamisme local engendrent un rôle de centralité reconnue pour notre ville. Néanmoins, ce développement engendre des conséquences non négligeables, et incompréhensibles, sur la part des dotations versées par l'Etat.

En 2020, la population DGF d'Aizenay, retenue pour le calcul des dotations de l'Etat, était de 9 805 habitants et a atteint 10 031 habitants en 2021.

Ce chiffre fait basculer la commune, au titre des dotations de l'Etat, d'une commune de + 3 500 habitants en 2020, à une commune de + 10 000 habitants en 2021.

Dit ainsi, cela ne semble pas trop impactant. Et pourtant...

Ce changement de strate conduit Aizenay à basculer d'une commune rurale vers une commune urbaine et modifie l'accompagnement de l'Etat, au travers des dotations reçues.

Aizenay n'est plus éligible à la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) créée en 1993. Aizenay est à présent éligible, sous certaines conditions, à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU). Le passage du seuil entraîne ainsi une modification substantielle des dotations puisque la DSR représentait 993 000 € en 2020 et la DSU rapporterait en 2022, 154 000 €, soit une perte de plus de 800 000€ tous les ans...

Si le passage aux 10 000 habitants et le passage de la Dotation de Solidarité Rurale à la Dotation de Solidarité Urbaine était prévisible, nous n'avions pas envisagé un passage aussi rapide dès l'année 2021, ni aussi rude en termes de montant de perte.

Dès mars 2018, suite à ma prise de fonction de maire, j'ai alerté les parlementaires. Seuls les sénateurs vendéens se sont saisis de cette situation. Le sénateur Didier Mandelli avait posé une question orale au gouvernement en avril 2018 demandant une révision du seuil des 10 000 habitants mais également une dégressivité progressive de la DSR afin d'assurer une transition beaucoup plus souple pour le budget des communes. De même, la sénatrice Annick Billon a demandé à revoir à la hausse le seuil du nombre d'habitants permettant l'octroi de la DSR afin de ne pas freiner le développement de certaines communes rurales. Le gouvernement a répondu simplement qu'il n'était pas question de revenir sur une modification de seuil.

Quant aux 5 députés vendéens, Pierre Henriot, député du sud vendée, a confirmé qu'il n'était pas question de revoir les seuils. Pour le député de notre circonscription, Philippe Latombe, je dois vous avouer que malgré mon courrier de 2018 et ma relance lors de notre dernière rencontre en janvier 2020, je n'ai toujours pas eu de réponse...

Fin février, j'ai adressé un courrier au Président de la République. Si je ne me fais que peu d'illusions sur la réponse, surtout en cette période, il est de mon devoir d'interpeller et d'informer le chef de l'Etat de la situation de notre commune, et plus largement de la situation des communes, notamment dynamiques, qui subissent de tels impacts suite à des effets de seuils.

Prochainement, je dois rencontrer le Préfet de la Vendée ainsi que le Directeur Départemental des Finances Publiques pour leur faire part de cette situation.

Cette situation paraît d'autant plus difficilement acceptable que la ville a fait de nombreux efforts depuis plusieurs années. La situation budgétaire de la commune est saine en fin d'année 2021.

Notre niveau de dépenses de fonctionnement (912€/habitant) est inférieur à la moyenne de la strate des communes de 5 000 à 10 000 habitants (1 014€/hab) et de la strate des communes de 10 000 à 20 000 (1 200€/hab).

Notre niveau de dépenses de charges de personnel (56,4%) est inférieur à la moyenne de la strate des communes de 5 000 à 10 000 habitants (58%) et de la strate des communes de 10 000 à 20 000 (59,9%)

Notre taux d'endettement est maîtrisé. Nous n'avons pas eu recours à l'emprunt depuis 2016, jusqu'en 2021, pour favoriser notre désendettement et préparer les investissements d'équipements importants pour le développement de notre ville. Notre capacité de désendettement est de 4,5 années.

Et pourtant nous devons faire face à un contexte particulier :



Édito (suite)

- la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales qui bien sûr a un effet très positif sur les ménages, mais qui a un impact négatif sur les communes en développement. En effet, le système de compensation réalisée par l'Etat n'a pas la même dynamique et ne couvre pas l'évolution réelle de la population.
- la perte de la DSR représentant une perte annuelle de 800 000 €
- l'augmentation permanente du prix de l'énergie et des matériaux, et dont la seule évolution du coût de l'énergie, non plafonné pour les collectivités, représenterait plus de 200 000 euros à l'année pour Aizenay.

C'est donc plus d'un million d'euros que nous allons perdre annuellement.
Si on rapporte cette perte à l'autofinancement de 2021 de 1,122 million d'euro, cela représente quasi l'intégralité de notre capacité d'autofinancement.
Le maintien d'une telle situation ne peut engendrer qu'une dégradation de la capacité d'autofinancement de la commune pénalisant ainsi la capacité d'investissement de demain.

Et pourtant, Aizenay est amenée à poursuivre son développement et son attractivité. Notre ville dispose de nombreux atouts en matière d'équipements publics, en matière d'économie avec près de 800 entreprises et près de 4 500 emplois, avec un fort tissu associatif et une forte implication du bénévolat. Aizenay attire de nombreux ménages qui souhaitent s'installer sur notre territoire pour y vivre et y travailler.

Il faut conserver notre niveau d'équipement et la qualité de notre cadre de vie.

Pour cela, des choix s'imposent à nous.

Tout d'abord, nous devons poursuivre nos recherches d'économies, en matière d'énergie notamment.
Nous devons poursuivre nos recherches de partenariats avec différents porteurs de projets.
Nous devons également rechercher des recettes complémentaires notamment en matière de fiscalité sur la taxe foncière (d'ailleurs comme beaucoup de communes), sur la taxe sur la publicité ainsi que la recherche de dotations et subventions.
Enfin, nous devons modifier notre plan pluriannuel d'investissement avec le décalage de certains projets.

Le premier projet à être décalé est le projet de rénovation du groupe scolaire Louis Buton. En 2018, les études avaient montré que le coût de réalisation d'un nouveau groupe (démolition, reconstruction, foncier,...) représentait un coût plus important que la rénovation du site. Le projet a évolué pour répondre aux attentes et aux demandes des enseignants, des personnels, des parents d'élèves et des enfants. Deux marchés de travaux successifs ont été lancés. Force est de constater que l'augmentation importante des coûts ne permet pas de façon raisonnée de maintenir ce projet en l'état actuel. Il doit être revu et décaler dans le temps. C'est une décision de bon sens qui n'est pas simple à prendre, mais que nous nous devons de prendre au lieu d'engager les finances de la commune dans ce contexte particulier. Bien évidemment, nous portons, comme toujours une attention toute particulière aux enfants d'Aizenay.

L'objectif général de ces prochaines années est de maintenir notre capacité d'autofinancement pour préserver notre capacité à investir, tout en continuant à développer notre ville.

Nous devons prendre en compte le contexte auquel nous sommes confrontés. Nous devons en tout état de cause assumer une situation que nous n'avons pas choisie, une situation que nous subissons. Il en est de la responsabilité des élus, il en est de ma responsabilité en tant que maire, car nous sommes contraints de nous adapter à un environnement législatif et réglementaire évolutif.

En cette période budgétaire pour la commune, c'est dans ce sens qu'avec mon équipe nous travaillons, pour garantir à Aizenay, la poursuite de son développement et le maintien du « bien vivre à Aizenay ».

Franck ROY

Maire d'Aizenay

1^{er} vice président de la Communauté de communes Vie et Boulogne



Christophe Guillet
Adjoint au maire délégué à l'aménagement à l'urbanisme



Aizenay, petite ville de demain

L'attractivité d'Aizenay et son rôle de centralité affirmé dans le PLUi-H approuvé en 2021, sont une réalité que nous constatons tous au quotidien.

Comme partout dans les collectivités environnantes, nous observons à Aizenay une demande croissante de logements et de terrains à bâtir. Le dernier recensement a confirmé une augmentation de la population, qui induit une pression foncière de plus en plus importante.

L'urbanisme a donc un rôle essentiel au sein de la collectivité avec diverses fonctions et missions. Ce service accompagne au quotidien les citoyens dans leurs projets, il apporte conseils et renseignements règlementaires pour l'ensemble des demandes et autorisations. Il peut également intervenir en tant qu'intermédiaire dans la conception et l'aménagement de nouveaux projets avec les aménageurs, notamment par l'apport de son expertise locale et des exigences de la collectivité. Il comporte aussi un volet aménagement qui comprend la veille foncière, le suivi des projets d'aménagement, ainsi que la participation à la mise en œuvre des orientations communales dans le PLUi-H.

Le développement du territoire est un enjeu majeur pour l'avenir. Il doit se construire de manière cohérente et équilibrée afin de répondre aux besoins de la population et de l'économie locale, être durable et respectueux de l'environnement pour que chacun puisse profiter d'un cadre de vie le plus agréable possible.

L'accompagnement des projets peut également être mis en place via certains dispositifs, dont le programme « Petites villes de demain » lancé par l'État en 2020 pour lequel la ville d'Aizenay a été retenue, ou encore le partenariat récent avec l'Établissement Public Foncier (EPF) dans le cadre de la réfection de friches urbaines.

Le service urbanisme de la ville d'Aizenay est structuré pour répondre aux attentes des Agésinatés. Il travaille étroitement avec le service instructeur du droit des sols de la Communauté de Communes Vie et Boulogne, qui a en charge l'instruction des dossiers suivant un règlement écrit et graphique (PLUi-H) en vigueur au moment du dépôt et qui émet un avis qui sera la réponse de la collectivité à chaque demande.

Du projet le plus simple au plus complexe, les agents du service urbanisme sont à votre écoute. N'hésitez pas à prendre rendez-vous pour les rencontrer.

Christophe Guillet
Adjoint au maire délégué à l'aménagement et à l'urbanisme



LE SERVICE URBANISME un accompagnement de proximité

URBANISME

Le service urbanisme est là pour vous accompagner dans vos projets.

Vous projetez de construire votre maison, rénover ou agrandir votre logement, réaliser un lotissement, il est nécessaire avant toute approche du projet de connaître la réglementation en vigueur et les démarches administratives à effectuer.

Les autorisations d'urbanisme ?

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme en vigueur.

Le type d'autorisation d'urbanisme varie en fonction de la nature du projet et de la localisation de la parcelle. Parmi les autorisations pouvant être délivrées par le service urbanisme, on trouve :

- **La déclaration préalable de travaux (DP).**

Elle est exigée pour des travaux qui ne sont pas soumis à un permis de construire. La DP peut être obligatoire pour l'agrandissement d'un bâtiment existant, pour des travaux modifiant son aspect extérieur ou pour changer sa destination.



- **Le permis de construire (PC).**

Il concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m².



Il est obligatoire pour certains travaux d'extension des bâtiments existants et pour leur changement de destination. Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire nécessitent en principe une déclaration préalable de travaux.

- **Le permis de démolir.**

Vous devez l'obtenir avant la démolition partielle ou totale d'une construction. Lorsque la démolition est liée à un projet de construction ou d'aménagement, la demande peut être faite avec la demande de permis de construire ou d'aménager



- **Le permis d'aménager (PA).**

Il permet à la mairie de contrôler l'aménagement d'un lotissement, d'un camping, d'une aire de stationnement ou d'un terrain de sport ou de loisirs.



Comment connaître les règles d'urbanisme applicables à mon projet ?

C'est le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui dicte les règles

applicables à la parcelle.

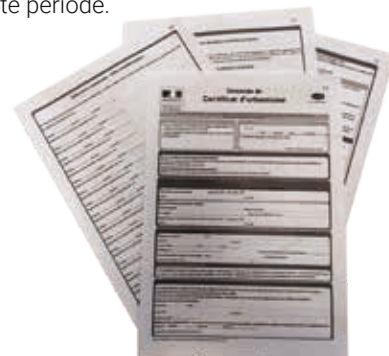
Vous pouvez le consulter sur le site internet de la Communauté de Communes Vie et Boulogne. Tous ces textes et règlements se trouvent au service urbanisme.

Il est vivement conseillé de prendre rendez-vous auprès du service urbanisme afin d'échanger sur votre projet avant de constituer votre dossier.

Vous pouvez aussi demander un Certificat d'Urbanisme (CU), qui vous apportera une réponse écrite sur les règles d'urbanisme, les servitudes, les dessertes du terrain par les équipements existants ou prévus ainsi que les taxes exigibles, relatives à la parcelle concernée. Il s'agit d'un document d'information et non d'une autorisation.

Il existe 2 types de Certificat d'Urbanisme (CU) :

- le certificat de simple information (CUa), demandé en l'absence de projet précis pour connaître les règles d'urbanisme ainsi que le régime des taxes applicables.
- le certificat opérationnel (CUb), demandé pour savoir si une opération déterminée peut être réalisée ou non ; votre projet doit donc être, d'ores et déjà, précisé. Ce certificat a une durée de validité de 18 mois et constitue une garantie contre un éventuel changement de réglementation durant cette période.



URBANISME

Une équipe à votre écoute

Pour répondre à vos demandes, vous aider dans vos démarches ou répondre à vos questions, une équipe de 4 agents est à votre écoute.



De gauche à droite : Pauline Gauthier, gestionnaire urbaniste, Sandrine Decrock, responsable de service, Mélanie Hervé, gestionnaire urbaniste et Iris Bizon, chargée de l'aménagement et du foncier du territoire d'Aizenay.

Le service urbanisme traite chaque année de nombreux permis de construire (165 en 2021), déclarations préalables (246 en 2021), certificats d'urbanisme (368 en 2021) ou encore DIA (190 en 2021).

L'équipe est composée de :

- **Sandrine DECROCK**, responsable du service.

Elle coordonne les missions de l'équipe, accompagne les élus dans les projets de développement de la commune, pilote les dossiers en transversalité avec les services.

- **Pauline GAUTHIER** et **Mélanie HERVE**, gestionnaires en urbanisme.

Elles sont chargées principalement d'accueillir la population (physique et téléphonique) et de l'orienter en fonction du projet (quelle autorisation d'urbanisme en fonction du projet ?).



Elles gèrent l'ensemble des phases administratives.

- **Iris BIZON** est chargée des dossiers d'aménagement et de foncier.

Elle a en charge l'ensemble des acquisitions et des cessions au profit de la commune. Elle pilote les projets de mobilité douce, des sentiers, de gestion du pluvial pour la collectivité et accompagne les projets d'aménagement portés par la commune en collaboration avec les services techniques.

OUVERTURE AU PUBLIC

Une question ? Une demande ? Prenez rendez-vous !

Vous avez un projet ? Pour le mener à bien en toute simplicité prenez rendez-vous avec le service urbanisme.

Afin de vous accueillir dans les meilleures conditions possibles, l'équipe du service urbanisme vous invite à prendre rendez-vous.

Contact :

- Tél. : 02 51 94 84 02 ou 02 51 94 84 03
- urbanisme@mairie-aizenay.fr

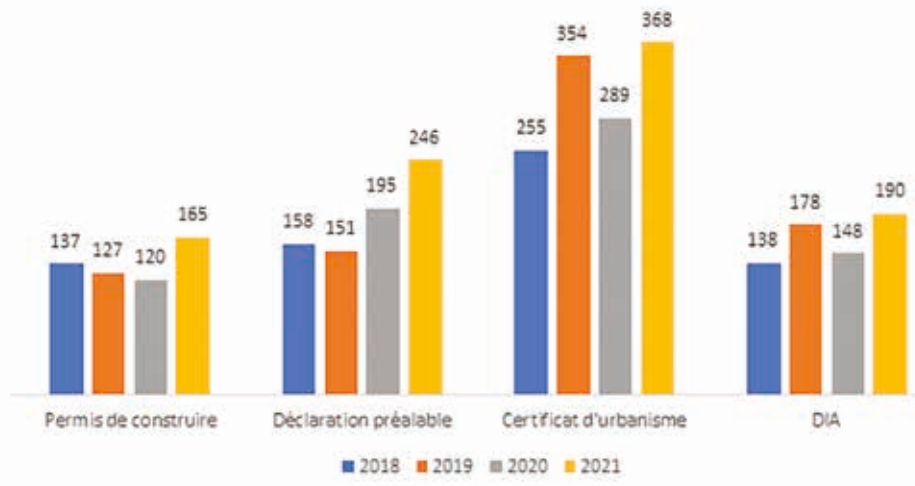
Horaires d'ouverture :

- Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h30
- Jeudi : 9h00 à 13h00

Où nous trouver :

Mairie
Service urbanisme
8 Avenue de Verdun
85190 Aizenay

Nombre de dossiers déposés au service urbanisme



LES DÉLAIS ADMINISTRATIFS

En pratique comment ça marche ?

1. Le retrait du formulaire

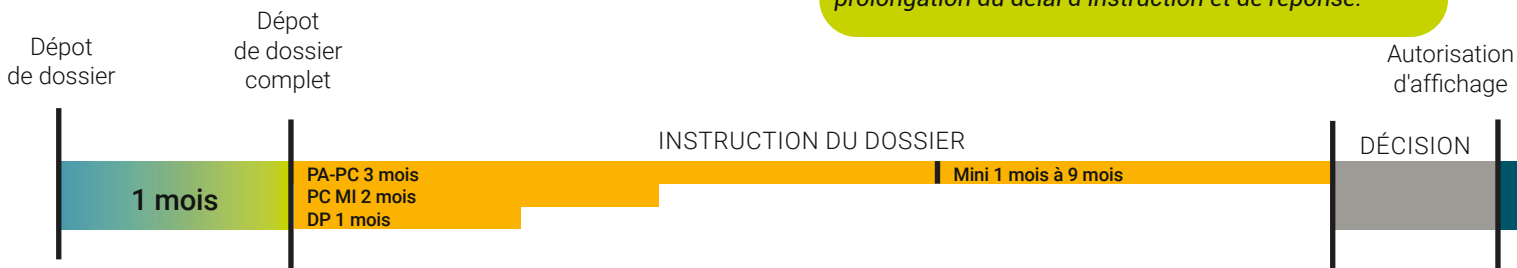
Le retrait des formulaires se fait :
 - en mairie
 - sur internet : <http://vosdroits.servicepublic.fr>

2. Le dépôt du dossier

- **Dépôt du dossier en format papier en Mairie.**
 Il est préférable de prendre rendez-vous au service urbanisme afin de déposer votre dossier et d'en vérifier la complétude.

- **Dépôt du dossier en ligne :**
Guichet unique : <https://www.vie-et-boulogne.fr/vivre-ici/urbanisme-habitat/autorisations-durbanisme/>
 Dans le cadre de la simplification et la modernisation des services publics, le dépôt et l'instruction de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme peuvent se faire en ligne depuis le 1^{er} janvier 2022.

⚠ *L'administration a un délai d'un mois pour vous réclamer les pièces manquantes, ce qui entraîne une prolongation du délai d'instruction et de réponse.*



8. La Déclaration au Centre des Impôts fonciers

Une déclaration fiscale doit être faite lorsque de nouvelles constructions sont réalisées ou que des constructions existantes sont transformées, restaurées ou aménagées.
 Elle doit être adressée au centre des impôts dans les 90 jours à compter du moment où les travaux sont achevés (une construction est considérée comme achevée dès que l'état d'avancement des travaux en permet une utilisation effective, même s'il reste encore des travaux d'aménagement intérieurs à effectuer).
Le formulaire de déclaration vous est, en principe, envoyé par le Centre des Impôts. Si vous ne le recevez pas, adressez-vous à votre Centre des Impôts.
 Pour une maison individuelle, il faut utiliser le formulaire H1.

7. La Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT)

Elle doit être adressée à la mairie lorsque les travaux sont terminés dans un délai de 30 jours après la fin des travaux.
 Lorsque les travaux sont soumis à permis de construire, le maître d'ouvrage doit fournir à l'administration, lorsqu'elles sont exigées :

- l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique 2012.
- l'attestation de prise en compte des règles de constructions parasismiques et paracycloniques, délivrée par un contrôleur technique.
- l'attestation constatant que les travaux réalisés respectent les règles d'accessibilité, établie par un contrôleur technique ou un architecte indépendant du projet (ex : ERP).
- l'attestation de prise en compte de la réglementation acoustique rédigée par un professionnel désigné par le maître d'ouvrage et justifiant auprès de celui-ci des compétences nécessaires en acoustique du bâtiment.

3. L'instruction du dossier

C'est le **service Autorisation du Droit Des Sols (ADS)** de la **Communauté de Communes Vie et Boulogne** qui instruit les dossiers.



- **Permis d'aménager (PA)** : le délai d'instruction est de 3 mois à partir de la date de dépôt du dossier complet.
- **Permis de construire (PC)** : le délai d'instruction est de **2 mois à partir de la date de dépôt du dossier complet** pour les maisons individuelles et/ou ses annexes (PCMI) et de **3 mois dans les autres cas**.
- **Déclaration préalable (DP)** : le délai d'instruction est de **1 mois à partir de la date de dépôt du dossier complet**.

⚠ Ces délais peuvent être prolongés s'il est nécessaire de consulter des services extérieurs.

4. La décision

La décision prend la forme d'un arrêté.

- **Avis favorable de l'administration** :

Le délai de recours des tiers de 2 mois. Ces derniers doivent être démarrés dans les 3 ans à compter de la date d'avis favorable. Ce délai peut être prolongé deux fois d'une durée d'un an.

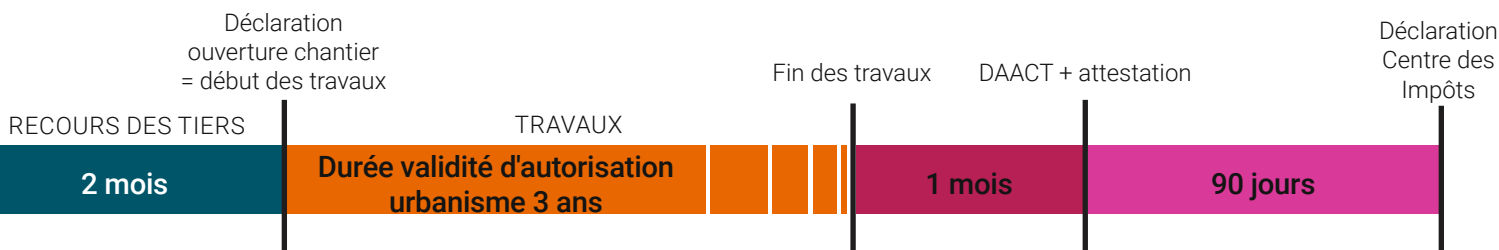
- **Refus d'autorisation de l'administration** :

dans ce cas la décision comportera les raisons et les motivations de ce refus.

Si vous contestez la décision, vous pouvez formuler **un recours gracieux, dans un délai de 2 mois à compter de la date de refus**.

- **Absence de réponse** :

Si vous n'avez aucun retour dans le délai d'instruction, cela signifie que **l'autorité compétente ne s'oppose pas au projet tel que mentionné**. Vous pouvez considérer que votre projet est accepté (permis tacite). Par précaution, demandez à votre mairie un certificat attestant son absence d'opposition concernant votre dossier.



6. La Déclaration d'Ouverture de Chantier (PC et PA)

Cette déclaration vous permet de justifier que vous avez commencé les travaux dans les 3 ans qui ont suivi l'autorisation de construire. Elle doit être déposée en mairie à la date du commencement des travaux.

5. L'affichage

Votre **autorisation de construire doit être affichée** :

- sur votre terrain par vos soins
- en mairie par la commune.

À partir du premier jour d'affichage, et pendant un délai de 2 mois, un tiers peut s'opposer à votre projet. L'affichage sur le terrain doit être fait sur un panneau rectangulaire dont les dimensions sont supérieures à 80 cm, dès notification de la décision favorable.

Le panneau doit être lisible depuis l'espace public pendant toute la durée des travaux.



ÉVÈNEMENT

Opération Aiz'net

Chaque année, la commission environnement met en place l'animation Aiz'net, qui mobilise de nombreux bénévoles pour la propreté d'Aizenay. Les actions de nettoyage et de ramassage des déchets menées dans ce cadre au profit de tous, seront accompagnées en 2022 de plusieurs temps forts, qui ont pour objectif de réduire nos déchets.

Samedi 2 avril de 9h00 à 12h30
Village zéro déchet à l'Espace Jules Verne à proximité de la mairie.

• **Opération AIZ'NET**

Mobiliser et sensibiliser au nettoyage des rues du centre-ville, est l'objectif de cette opération. Tous les volontaires sont les bienvenus pour cette action citoyenne.

• **Distribution de composteurs**



La Communauté de Communes Vie et Boulogne met à la disposition des habitants de son territoire des composteurs. Une distribution sera organisée sur le village zéro déchet.

Pour récupérer votre composteur à cette occasion, il est indispensable de vous inscrire auprès de la mairie avant le 25 mars 2022, en précisant vos nom, prénom, adresse postale, téléphone et le numéro de votre carte de déchèterie.

Renseignements et Inscriptions par téléphone au 02 51 94 60 46 ou par email evenementiel@mairie-aizenay.fr

• **Collecte pour les enfants du Bénin**

Faites le tri dans vos fournitures scolaires non utilisées, des jeux de société éducatifs que vous n'utilisez plus ou bien des livres pour enfants. L'association France Bénin



Vendée sera heureuse de transmettre vos dons aux enfants du Bénin.

Collecte des dons au centre social Mosaïque jusqu'au 1^{er} avril ou sur le village zéro déchet le samedi 2 avril 2022.

• **Vente de produits zéro déchet par Biocoop - Croq'Bio Aizenay**

Votre magasin Biocoop d'Aizenay vous proposera des articles 100% zéro déchet, des nouveaux alliés vers un mode de vie plus éco-responsable !

• **Récupération de jouets avec l'association « Re'joués ensemble »**

L'association collecte et revalorise des jeux et jouets pour leur donner une seconde vie. En lien avec le monde du handicap et de l'insertion, elle a à cœur de partager passions, talents et compétence.

Collecte des dons au centre social Mosaïque jusqu'au 1^{er} avril ou sur le village zéro déchet le samedi 2 avril 2022.



Mercredi 6 avril de 14h15 à 16h30
Malle RouleTaBoule et Tri'vial déchets pour les jeunes !

Avec la participation de la Communauté de Communes Vie et Boulogne, les animateurs de l'Antenne jeunesse et de l'accueil de loisirs proposent pour les jeunes des ateliers pédagogiques autour de la gestion des déchets, du respect de l'environnement et sur la notion d'écocitoyenneté.

À partir de 9 ans
 Renseignements au 06 77 54 81 37

Lieu : Antenne jeunesse

Jeudi 7 avril de 18h30 à 20h30

Atelier ménage et entretien maison

Vous rêvez de fabriquer vos propres produits ménagers naturels, écolos et zéro déchet ? Au cours de cet atelier vous apprendrez à réaliser vos propres produits d'entretien maison, c'est facile, pratique, économique et écologique.

Renseignement au 02 51 45 14 51 et inscriptions sur Trivalis.fr

Lieu : Salle les Quatre Rondes

Mardi 5 avril de 18h30 à 20h30

Atelier hygiène et beauté



Vous souhaitez confectionner vous-même vos produits cosmétiques à partir d'ingrédients simples et sains pour votre famille, inscrivez-vous à cet atelier pour apprendre à réaliser vos produits de beauté maison et sans emballage.

Renseignement au 02 51 45 14 51 et inscriptions sur Trivalis.fr

Lieu : Salle Les Quatre Rondes

DÉCHETS VERTS

Stop ! Ne brûlez pas vos déchets verts...

En France, on estime qu'un million de tonnes par an de déchets verts provenant de l'entretien du jardin des particuliers sont brûlés à l'air libre.

Largement pratiquée cette activité est pourtant interdite depuis plusieurs années car cette combustion dégage de nombreuses substances polluantes, toxiques pour l'homme et néfastes pour l'environnement. Cette pollution réduit notre espérance de vie.

Ne brûlez pas vos déchets verts, valorisez-les !

Des solutions alternatives adaptées existent, plus respectueuses de l'environnement, elles privilégient la valorisation des déchets verts plutôt que leur brûlage.

• Le compostage domestique

Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

• Le broyage et le paillage

Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse de mauvaises herbes.

• La déchèterie

Vous pouvez y déposer vos déchets verts : ils seront valorisés.

Le contexte réglementaire

Le code de l'environnement impose la valorisation des déchets aux particuliers et aux entreprises à l'article L541-2, en prévention des impacts sur l'environnement.

Pour les particuliers, le code de l'environnement rappelle l'interdiction de brûlage à l'air libre des biodéchets et interdit la vente de matériel d'incinération à l'article L541-21-1. Un décret paru le 11 décembre 2020 établit des cas de dérogation lorsque les végétaux ont été parasités ou pour certaines espèces envahissantes (article D543-227-1 du code de l'environnement).

⚠ Attention !

Toute incinération de végétaux est passible d'une contravention de 4^e classe, soit 750 € (article R 541-78 du code de l'environnement).

Soyons citoyens, respectons notre environnement !



ENVIRONNEMENT

Vide jardin

L'association Aizenay Tourisme organise un vide jardin le dimanche 3 avril prochain.

Le rendez-vous est pris au Parc des Sittelles de 10h00 à 18h00 pour échanger, vendre ou acheter des plantations, des graines...

Renseignements et inscriptions auprès d'Aizenay Tourisme au 02 51 94 85 22, ou au centre social Mosaïque au 02 51 48 31 78.

Tarif : 2, 50€ le mètre linéaire, (mini 3 mètres).

ENVIRONNEMENT

Zone bleue

Comme évoqué dans le magazine municipal du mois de novembre 2021, la place de la Mairie entre dans le secteur de la zone bleue.

Nous vous rappelons qu'en zone bleue, le stationnement est gratuit pour une durée limitée à 1h30 mais l'apposition d'un disque normé (disque européen de stationnement) est obligatoire pendant toute la durée de stationnement.

Zone réglementée : Place de la Mairie, Place de l'Eglise, Place de l'Aire Buron, Place des Halles, Place de la Mutualité et la rue de l'Hôtel de Ville.

Le montant de la contravention s'élève à 35,00 € pour non apposition du disque, pour apposition d'un modèle non conforme, dépassement de la durée maximale de stationnement.



AGRICULTURE

Découverte du territoire agricole d'Aizenay

Les membres de la commission agricole s'attachent à valoriser et soutenir les hommes et les femmes acteurs du développement agricole d'Aizenay.

Valoriser et soutenir l'agriculture passe par la connaissance de son territoire.

Aizenay est située géographiquement sur deux bassins versants d'eau potable (barrage d'Apremont et du Jaunay).

Afin de préserver la qualité de l'eau en période hivernale (lessivage des nitrates) et limiter l'érosion des sols, les agriculteurs mettent en place :

• Des bandes enherbées :

Ce dispositif va capter les particules de matières organiques et les résidus de produits phytosanitaires, qui sont entraînés par les fortes pluies.

• Des couverts végétaux :

Implanter après la moisson et jusqu'à mi-septembre, différentes espèces de plantes sont semées : moutarde, trèfles,



phacélie, navet, radis, vesce, avoine...

Plus ces couverts sont développés à l'automne, plus ils sont efficaces.

• Des jachères mellifères (fleuries):

Par ailleurs, on retrouve les jachères mellifères qui ont pour objectif de nourrir les insectes pollinisateurs. Elles seront présentes jusqu'en juin.

Les parcelles sont de petites tailles par rapport aux autres couverts et placées de façon éparées et stratégiques sur le territoire.

Pour exemple, sur un hectare de blé biscuitier semé, l'agriculteur sème 3% de jachères fleuries mellifères (contrat).

• Des inter-cultures

Différentes espèces : ray-grass, trèfles, vesces, avoine, triticales, seigle, pois, fèves...

Ces cultures sont semées seules ou en mélange au mois de septembre et récoltées en avril.

Elles permettent de nourrir les animaux.

Les couverts ont un effet bénéfique pour le sol :

- en augmentant le taux d'humus dans le sol par la décomposition des racines de la plante,
- en favorisant la vie du sol par les racines (microbiennes, champignons, faune),
- en captant l'azote de l'air (par les légumineuses) et du sol.

Ces couverts ou inter-cultures sont menés comme des cultures à part entière.

Même si ces plantes vont restituer de l'azote au sol, ce ne sera peut-être pas suffisant pour les cultures suivantes, alors pour ajuster aux besoins des plantes, l'agriculteur utilise des outils d'aides à



© Chambre d'agriculture de la Vendée

la décision pour ajuster au mieux le besoin des plantes :

- prévisionnel de fertilisation,
- analyse de sol,
- analyse des feuilles,
- mesure du développement végétatif (satellite, pesée...).

Ces différentes méthodes protègent l'environnement.



ENVIRONNEMENT

Faites analyser vos eaux de puits

Le Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée, service du Conseil Départemental, propose une nouvelle période promotionnelle pour l'analyse des eaux de puits.



Si vous buvez votre eau, une analyse est nécessaire chaque année. La présence de nitrates ou de bactéries est en effet nuisible à votre santé. L'analyse bactériologique et chimique de votre eau permettra de les détecter...

En mars 2022, l'analyse complète sera facturée 66 € TTC au lieu de 88,01 € TTC (Frais de dossier inclus, hors option glyphosate).

Une option glyphosate est proposée (60 € TTC au lieu de 90 € TTC). L'analyse comportera le glyphosate, mais également l'AMPA, son produit de dégradation, et le glufosinate. Ces composés sont rémanents dans le milieu. Il s'agit de traceurs qui permettent de savoir si l'eau contient potentiellement d'autres pesticides. Le glyphosate provient généralement de l'utilisation du Round Up.

Vous pouvez apporter vos flacons au laboratoire à La Roche-sur-Yon. Des kits de prélèvements sont à votre disposition au laboratoire.

⚠ Le dépôt doit être effectué le jour du prélèvement.

Renseignements :
Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée
Rond-point Georges Duval
CS 80802
85021 La Roche sur Yon
Tél. : 02 28 85 79 79
labo@vendee.fr
laboratoire.vendee.fr



ANIMAUX

⚠ Vigilance ! Influenza aviaire hautement pathogène

Suite à l'augmentation du nombre de foyers domestiques et de cas d'IAHP dans l'avifaune sauvage confirmés en Europe et en France, le niveau de risque est passé au niveau Elevé depuis le 5 novembre 2021.

Par conséquent, les mesures de prévention suivantes sont désormais rendues obligatoires dans toutes les basses-cours du département :

- Confinement des volailles ou mise en place de filets de protection,
- Surveillance quotidienne des animaux,
- Placer les points d'alimentation et d'abreuvement à l'abri (a minima les couvrir),
- Aucune volaille (palmipède et gallinacée) ne doit entrer en contact direct avec des oiseaux sauvages ni avec des volailles d'un élevage professionnel,
- Limiter l'accès aux personnes indispensables à son entretien,
- Ne jamais se rendre dans un autre élevage de volailles,
- Protéger et entreposer les réserves d'aliments et la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination,
- Nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé,
- Ne jamais utiliser d'eaux de surface (eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée) pour le nettoyage des installations.

Le non-respect de ces mesures vous expose à des poursuites pénales. Cette infraction est passible d'une amende de 750 €.

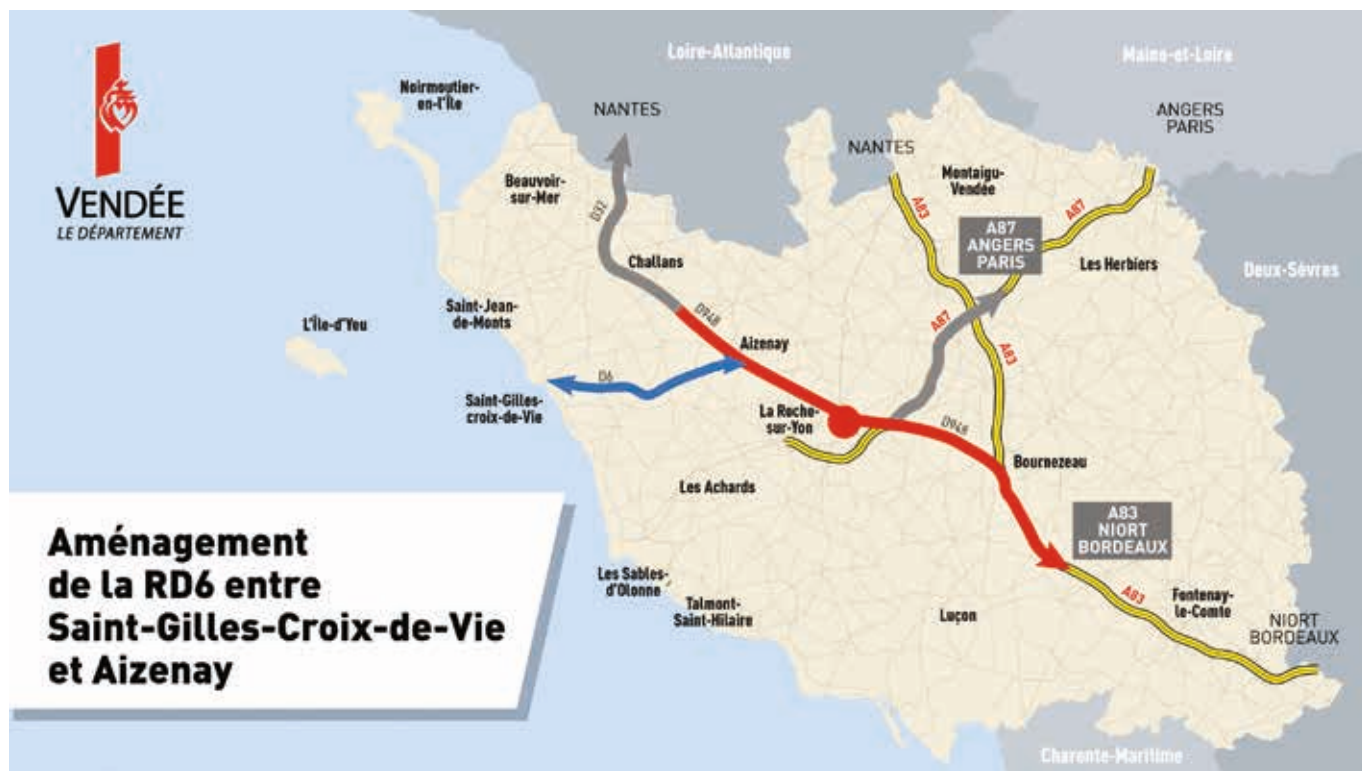
Direction Départementale de la Protection des Populations
185 Bd du Maréchal Leclerc
BP 795
85 020 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. : 02 51 47 10 00
ddpp@vendee.gouv.fr



TRAVAUX

Travaux RD6 Aizenay - Saint-Gilles

Le département de la Vendée investit 15 M€ pour sécuriser l'axe Aizenay – Saint-Gilles-Croix-de-Vie.



Le contournement en 2x2 voies d'Aizenay a permis de fluidifier le trafic en centre-ville et de faciliter la connexion vers la RD6, ancienne route stratégique 4 (RS4), en direction de Saint-Gilles. Cette route représente également un axe stratégique régional évident. Elle est la porte d'entrée du territoire Vie et Boulogne en direction des plages.

Sur la RD6, on enregistre un trafic important tout au long de l'année. En moyenne : plus de 9 000 véhicules par jour (Aizenay) avec une hausse de 30 % sur la saison estivale.

Des difficultés croissantes de circulation (impossibilité de doubler) ont été constatées, entraînant des comportements à risque et, parfois, des accidents.

Afin de sécuriser et de fluidifier le trafic, des créneaux de dépassement à 3 voies sont mis en place :

- Une première zone d'élargissement de 1 200 mètres avec une zone à 70 km/h sera installée, avec un tourne-à-gauche et des îlots pour la sécurité des usagers.

- Une seconde zone d'élargissement à 3 voies, deux voies en direction d'Aizenay et une voie en sens inverse, sur 1 620 m permettra aux automobilistes d'effectuer un dépassement en toute sécurité.
- Une troisième zone d'élargissement de 1 670 m permettra aux automobilistes en direction de Saint-Gilles de dépasser.

La sécurisation des hameaux des 3 Chênes aux 4 Chemins de la Boule a débuté.



Une nouvelle équipe au service des entreprises



De gauche à droite : Annick LEBATARD, secrétaire - adjointe, Patrice Bourmaud, président, Natacha ARNAUD, secrétaire et Patricia CARDONA, trésorière.

L'association Aizenay Ensemble repart cette année avec une nouvelle équipe présidée par Patrice Bourmaud.

Aizenay Ensemble a pour but de promouvoir des actions économiques pour les adhérents et les habitants, de créer du lien et des échanges entre les adhérents et développer du lien avec les partenaires locaux.

Lors de la première réunion en janvier dernier, les membres du conseil d'administration ont manifesté une réelle volonté de relancer l'association. Chacun a pu trouver sa place dans une des trois commissions mises en place : cohésion, événementiel et communication.

Après quelques échanges, réflexions et propositions, la nouvelle équipe souhaite renforcer la cohésion entre les entreprises locales, tisser un lien privilégié avec les Agésinatés, s'engager auprès des jeunes mais aussi en faveur de valeurs éco-responsables.

L'association est toujours prête à accueillir de nouveaux adhérents ; les bonnes volontés prêtes à s'investir sont toujours les bienvenues, en particulier dans les métiers de l'artisanat qui, à ce jour, sont moins représentés.

Cette année Aizenay Ensemble se dote d'un site Internet dans le but d'informer

la population. Il permettra de relayer les événements organisés par l'association et inclura un annuaire répertoriant tous les adhérents.

Membres du conseil d'administration :

- Ludivine ARNAUD, EPCA
- Natacha ARNAUD, Les Pierres de Nat
- Patrice BOURMAUD, IAD France-Immobilier
- Nicolas Briand, BARBARIK
- Patricia Cardona, O2
- Olivier COURET, Axa Assurances
- Sabine De LAROCQUE, En boutique Simone,
- Jean-Luc GROSSE, COGEDIS
- Yohan GUERS, Phone Occaz
- Carine GUYON, Au coeur du fromage
- Annick LEBATARD, AL2A
- Jean MOCQUAIS, Projet clés
- David Monnier, Weblocal
- Gwénaëlle MORNET, L'étincelle du bonheur
- Pauline NOIR, L'atelier pour elle
- Carine PELE, CP Assist
- Céline POISSONNEAU, Un moment pour soi
- Elodie POUPIN, Chic Conseils
- Sabrina ZAKARIA, Keymex Immobilier



ARTISAN

Bastien Zammit, artisan ébéniste

Ce jeune artisan arrivé en Vendée en 2008 s'est installé à son compte. Son atelier, Les Sens du Bois, est situé 154, route de Nantes.

Menuisier Bastien Zammit travaille sur la restauration de vieux meubles et d'aménagement.

Il propose également la création de mobilier, des luminaires et objets de décoration bois et métal, sur mesure. Véritable créateur et amoureux du bois, il réalise également des bijoux en ébène, buis et acajou.

154 route de Nantes
06 74 32 94 24
lessensdubois85@gmail.com
Facebook : @ Les-Sens-du-Bois-B-Zammit-Artisan-Ebéniste





FOIRE

Du nouveau à la foire du lundi

Chaque 1^{er} et 3^e lundi du mois, la place de l'Eglise est investie par les commerçants de la foire qui proposent des vêtements, des chaussures, de la maroquinerie et des accessoires de mode.

A partir du lundi 20 mars et tous les 3^e lundi du mois, un nouveau commerçant se joindra à la foire. Artisan concepteur de cuisine, Wilfrid Corneau présentera dans son camion aménagé en show-room différents modèles de cuisines et des échantillons de façades, plans de travail et poignées... N'hésitez pas à venir flâner sur la place de l'Église et découvrir les propositions des exposants.

COMMERCE

Le Lidl fait peau neuve

Fermé pour travaux depuis l'été dernier, le magasin a réouvert le mercredi 23 février 2022.



L'enseigne Lidl poursuit son développement en Vendée. Ouvert en 2008, l'ancien magasin d'Aizenay de 750 m² a été détruit, et remplacé par un nouveau de 1280m². Un magasin plus grand et plus spacieux pour pouvoir proposer l'ensemble de leurs 1700 références aux clients.

Ce projet a permis la création d'un nouvel accès directement depuis le rond-point de la rue de la Roche, en face du McDonald's. Un parking de 170 places avec des pavés drainants est mis à disposition.

Le supermarché dispose de plus de

800 m² de panneaux photovoltaïques qui couvriront 30 % des besoins énergétiques et est équipé de bornes de recharge.

L'enseigne comptait neuf emplois auxquels vont se rajouter onze embauches, soit vingt salariés en CDI, avec des contrats de 35 heures. Quatre contrats étudiants compléteront l'effectif.

Ouvert du lundi au samedi, de 8h30 à 19h30, fermé le dimanche.

COMMERCE

Ouverture d'un V and B

Pauline, Maxime et leur équipe vous accueillent dans leur magasin depuis le 23 février dernier.



Vous ne connaissez pas encore V and B ? A prononcer [Vi] and [Bi]. C'est une cave et un bar... Mais pas seulement, c'est un endroit d'échanges, d'expériences et de rencontres, pour partager de bons moments autour de bons produits !

De nombreuses soirées à thèmes, des dégustations ainsi que des apéros concerts seront au rendez-vous au V and B d'Aizenay. Ne manquez surtout

pas les évènements comme l'Oktoberfest et la St-Patrick.

Ouvert le lundi de 15h00 à 20h00 et du mardi au samedi de 10h00 à 20h00.

V and B
123 Rue de la Roche
En face McDonald's
85 190 AIZENAY
Tél. : 02 51 42 54 37
aizenay@vandb.fr

SERVICE

Une nouvelle société d'élagage signée Jardins de Vendée

Prendre soin des arbres à temps plein : une nouvelle branche ajoutée aux services de l'entreprise de paysagistes Jardins de Vendée depuis le 1^{er} janvier 2022.

Composée de 3 élagueurs professionnels formés et diplômés, l'entreprise Jardins de Vendée Élagage intervient sur le secteur de la Vendée auprès des particuliers, collectivités et professionnels. Internalisée à l'entreprise principale, cette nouvelle société propose ses services d'élagage, abattage, démontage, rognage de souches et soins des arbres.

Proposer un service professionnel et adapté à tous les types de végétaux, c'est le souhait de Jardins de Vendée depuis sa création. D'abord paysagiste, l'entreprise se positionne également aujourd'hui comme élagueur. L'accent est mis sur la formation et la sécurité du matériel utilisé pour permettre d'effectuer tous types d'interventions.

Dans une démarche d'écoresponsabilité, Jardins de Vendée Élagage propose également de



revaloriser la matière broyée directement au sein des massifs de ses clients.

Contact :
Jardins de Vendée
71 route de Saint-Gilles
85190 AIZENAY
Tél. : 02 51 94 62 11
contact@jardinsdevendee.fr

COMMERCE

Cominges distribution, spécialiste de la pièce auto

Créée en 2019 à Challans par Emmanuel Cominges, cette entreprise spécialisée dans la pièce automobile vient d'ouvrir une agence à Aizenay, 9 route du Poiré.



Grossiste en pièce automobile et carrosserie pour particuliers et professionnels, Cominges Distribution vous accueille dans son nouveau magasin d'Aizenay, sous la responsabilité d'Olivier Longin.

Il propose deux services de livraison dans la journée.

Cominges Distribution, c'est également un labo de préparation de peinture à la demande et tous les consommables de peinture mais également un atelier de réparation de radiateurs automobiles poids lourds et agricoles.

Ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le samedi matin de 9h00 à 12h00.

9 route du Poiré
02 40 81 00 44
contact@comingesdistribution.com
Facebook @Cominges-distribution



SERVICE

Cabinet de sophrologie

Educateur de jeunes enfants, Logan Terreros s'est formé à la sophrologie.

Diplômé en 2021 de l'école française supérieure de sophrologie, il a ouvert en début d'année son cabinet situé 12 avenue de Verdun.

La sophrologie permet de bénéficier d'un rééquilibrage du corps et de l'esprit ainsi que des émotions. Sensible aux différentes sphères de la vie, Logan s'est orienté vers ce métier du « mieux-être ».

Il pratique une méthode douce et accessible en s'appuyant sur des protocoles élaborés en collaboration avec des médecins et propose d'intervenir dans de nombreux domaines comme la gestion du stress, les troubles du sommeil ou de l'alimentation, les phobies, les addictions...

Spécialisé pré et post natalité, il propose un service de préparation à l'accouchement.

Logan reçoit sur rendez-vous du lundi au mercredi de 08h30 à 20h00.

Logan Terreros, sophrologue
12 Avenue de Verdun
07 69 52 63 04
loganterreros.sophrologie@gmail.com
Facebook @Cabinet de sophrologie Terreros Logan

CENTRE SOCIAL,
ASSOCIATIF ET
FAMILIAL MOSAÏQUE

Réalisez votre "Vision board" ...

Le centre social Mosaïque a proposé, pour les familles, une réalisation de vision board.

Plutôt que de rédiger une simple liste d'envies et d'engagements, il est possible de se fixer des objectifs de façon ludique et créative !

Si vous souhaitez réaliser cette activité à la maison, voici quelques conseils :

- Trouver votre thème de l'année : Lors de cette animation, c'était LA FAMILLE.

- Faites un bilan rétrospectif de votre année 2021 : "Ouh la la, en fait, nous avons fait beaucoup de choses !"

- Notez, sans vous censurer, toutes les idées qui vous passent en tête : "Quelles sont mes priorités ? Qu'est-ce que je repousse et que je veux vraiment faire ? Qu'est-ce que j'aimerais vraiment réaliser ?"

- Regroupez toutes vos idées sous forme d'objectifs (exemples : passer plus de temps en famille/ prendre du temps pour soi/gérer ses émotions...), priorisez : 3 à 4 objectifs, c'est déjà très bien ! (et vous éviterez la frustration à la fin de cette nouvelle année !)

- Et maintenant, à vos talents d'artiste : photos, dessins, mots, ... créez comme bon vous semble !



Ville solidaire

COVID

Centre de vaccination éphémère : au plus près des besoins des Agésinates

Du 24 au 28 janvier dernier, un centre éphémère de vaccination et de dépistage a réouvert ses portes aux habitants du territoire Vie et Boulogne.

Suite au succès rencontré en décembre 2021, l'opération a été renouvelée à la salle des Quatre Rondes du lundi 24 janvier au vendredi 28 janvier.

Ce centre de vaccination éphémère était organisé par la ville en lien avec l'ARS, avec la participation des professionnels de santé (médecins retraités, pharmaciens et infirmières), de la Protection Civile et du Conseil des Sages.



Suite à la première expérience, il a été décidé de mettre en place deux nocturnes (mardi et mercredi soir jusqu'à 19h30) pour faciliter la vaccination des actifs. Au moment où le territoire Vie et Boulogne a connu un pic élevé de contaminations, des tests antigéniques ont pu être proposés sans réservation tous les jours.

Quelques chiffres :

- 340 personnes vaccinées dont :
 - 33 primo-injections adultes
 - 28 primo-injections enfant (5 à 11 ans)

• 975 personnes testées
103 annulations de vaccination ont été comptabilisées ; dans 98% des cas cela était dû à une contamination Covid donc une impossibilité de se faire vacciner.

Comparativement le 1^{er} centre de vaccination ouvert début décembre avait accueilli 1100 personnes pour la vaccination.

CENTRE SOCIAL, ASSOCIATIF ET FAMILIAL MOSAÏQUE Boîtes solidaires

Début décembre l'opération « Boîtes solidaires » a été reconduite par le centre social associatif et familial Mosaïque sous l'impulsion de Mme Demarle.

Il s'agissait pour les personnes volontaires de réaliser une boîte solidaire et de façon anonyme avec à l'intérieur : un produit de beauté ou d'hygiène, un mot doux pour les fêtes, un produit gourmand, un article de loisirs, un produit chaud.

Une cinquantaine de paquets ont été déposés au pied du sapin de Noël du centre social Mosaïque et ont ensuite été distribués aux bénéficiaires de l'épicerie solidaire d'Aizenay. Merci à toutes les personnes qui ont participé à ce geste solidaire !

SANTÉ

Les professionnels de santé d'Aizenay unis pour améliorer la prise en charge des patients

Le mardi 11 mai 2021 a vu la création de l'APSA, l'Association des Professionnels de Santé d'Aizenay, officialisant de ce fait le front commun et l'entraide que les soignants aigésinates ont mis en place pour faire face à la crise sanitaire actuelle.

Cette association regroupe, comme son nom l'indique, une majorité des professionnels de santé définis par le code de la santé publique, d'Aizenay.

Ses objectifs sont de :

- renforcer la communication et les échanges interprofessionnels ;
- faciliter et améliorer le parcours de soins des patients ;
- mettre en place et développer conjointement des actions de santé publique.

Une première réunion a eu lieu le 24 septembre dernier, dans le but de poser les fondations de la vie de l'association et de déterminer ses orientations futures. De nombreux projets ont été évoqués, notamment la création d'un annuaire des professionnels de santé, l'utilisation des messageries sécurisées pour améliorer la communication entre les soignants, etc. L'objectif in fine étant toujours le même : permettre aux patients d'accéder à la plus grande qualité de soins possible.



La prochaine rencontre de l'APSA aura lieu au printemps.

Présidente Séverine Deltour orthophoniste, vice-présidente Florence Thouault sage-femme, secrétaire Louis-Marie Ehlage chirurgien-dentiste, secrétaire adjointe

Béatrice Mahe orthophoniste, trésorière et trésorière adjointe Camille Paillat et Ines Maigne kinésithérapeutes.

Contact : apsaizenay@gmail.com

SANTÉ

La MSP d'Aizenay est devenue multisite !

La Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) est un mode d'exercice qui permet à une équipe aux compétences multiples de travailler ensemble. Cette équipe rédige un projet de santé et s'engage à le mettre en œuvre.



Ouverte en octobre 2013, la MSP était monosite puisqu'elle accueillait tous les professionnels qui la constituaient dans le même bâtiment.

Depuis novembre 2021, la MSP est devenue multisite. Plusieurs professionnels, travaillant à Aizenay, à des adresses différentes, avaient manifesté leur souhait d'adhérer à leur tour au

projet de santé d'Aizenay. A ce jour, 33 professionnels libéraux, représentant 9 professions différentes, sont associés en Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA).

Les professionnels associés partagent des informations afin de faciliter et d'améliorer la prise en charge des patients, construisent et animent ensemble des actions coordonnées de

santé (groupes d'éducation thérapeutique des patients diabétiques) et mènent des actions de prévention (prévention écrans, troubles des apprentissages, campagnes de vaccination...)

Les professionnels de santé de la MSP multisite collaborent avec d'autres professionnels du champ de la santé, des établissements et services sociaux et médico-sociaux ainsi que d'autres acteurs du territoire.

À l'heure où nous sommes tous concernés par le manque de professionnels de santé, cette collaboration témoigne d'une dynamique importante et d'une volonté de créer du lien pour améliorer la qualité des soins des patients.

CCAS

Plateaux-repas : comment ça marche ?

Vous ne souhaitez plus cuisiner ou vous ne pouvez plus ? Le service des plateaux-repas à domicile, proposé par le CCAS de la ville, peut répondre à vos besoins.

A qui s'adresse ce service ?

Tout le monde peut faire une demande soit temporairement (ex : à la suite d'une hospitalisation) soit quotidiennement pour favoriser le maintien à domicile.

Quel est le prix d'un repas ?

Le prix du repas est de 8,80 € pour les habitants en agglomération (8,30 € pour les couples) et 10,70 € en campagne. C'est un service déductible des impôts. Chaque année, une attestation fiscale est remise au bénéficiaire.

Qui prépare les plateaux-repas ?

Les plateaux-repas sont cuisinés au sein du restaurant municipal et le portage est effectué par les personnes de l'ADMR. Ils sont composés d'une entrée, d'un plat principal, d'un fromage et un dessert ou d'un fruit.

Est-ce qu'il est possible de prendre ce service le week-end ?

Oui, le service est en continu du lundi au dimanche. Les repas du lundi sont livrés le lundi. Les repas du mardi et mercredi

sont livrés le mardi. Les repas du jeudi et vendredi sont livrés le jeudi. Les repas du samedi et dimanche sont livrés le vendredi.

Les régimes alimentaires sont-ils pris en compte (sel, sucre)?

Oui, les repas peuvent être adaptés selon votre régime alimentaire.

Renseignements et réservation :
Centre Communal d'Action Sociale
Tél. : 02 51 94 53 90

PARTICIPATION
CITOYENNE**Devenez
voisin
vigilant**

Ce dispositif a été mis en place sur la commune d'Aizenay en 2015 et compte aujourd'hui 32 référents.

Il concerne la sécurité des personnes et des biens et vise essentiellement la prévention des cambriolages et des incivilités.

Le dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante et devenir acteur de sa sécurité. Il vient conforter les moyens de sécurité publique déjà en œuvre et renforce les contacts et les échanges d'informations entre les forces de l'ordre, les élus et la population.

Si vous souhaitez devenir référent de quartier, rapprochez-vous du service de police municipale.

Contact :
Police municipale d'Aizenay
Tél. : 02 51 94 84 06
pm@mairie-aizenay.fr

CLSPD

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance s'est réuni en séance plénière

Le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance a été créé sur la commune en 2010. Depuis cette date, divers groupes de travail organisent tout au long de l'année des actions de prévention en lien avec des problématiques locales tout en suivant des directives nationales.

Présidée par le Maire, la séance plénière du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, convoquée annuellement, s'est tenue cette année le vendredi 18 février 2022 en présence notamment de Mme Lepissier, Procureur près du Tribunal judiciaire de la Roche-sur-Yon et de M. Barbot, Directeur de Cabinet de la préfecture de la Vendée. De nombreux autres partenaires institutionnels et associatifs ont répondu présents.



Cette séance fut l'occasion de mettre en avant les actions en matière de prévention de la délinquance de l'année passée et d'échanger sur les problématiques rencontrées localement. Malgré la crise sanitaire, le CLSPD d'Aizenay est resté actif en poursuivant les actions de prévention articulées autour de plusieurs thématiques : la prévention routière, la prévention internet, les violences sexistes et sexuelles (signature du contrat contre les violences avec la préfecture et de nombreux partenaires

institutionnels), la protection des personnes et des biens, la création de lien social par des initiatives de la collectivité, des aménagements de sécurité, la mise en place de dispositifs particuliers à l'attention des jeunes (création du dispositif argent de poche...), le renfort de la police municipale avec un 4^e agent et un 2^e véhicule de service.

Ces actions sont à destination des scolaires du CP au CM2, des collégiens, des seniors mais également de tous les Agésinates.

La séance s'est conclue avec les projets à venir.

PETITE ENFANCE

Zoom sur le multi-accueil

Tout au long de l'année les enfants du multi-accueil "Les Petits Moineaux" profitent d'animations diverses et variées pour leur épanouissement !

Retour sur les dernières animations hivernales

Une fête de Noël réussie ! Organisée à la salle Georges Hillairiteau, ouverte aux enfants inscrits au multi-accueil, à leurs parents et fratrie, cette fête a été un vrai moment de plaisir partagé ! L'équipe des petits Moineaux était accompagnée par le Conseil des Sages, l'antenne jeunesse, et la municipalité. Un spectacle adapté au jeune public, suivi d'un goûter gourmand... quel délice !



L'hiver a vu le retour attendu de l'équipe de la médiathèque au sein de la



structure pour des moments privilégiés autour du livre.

Les enfants participent à des séances de psychomotricité menées par Lucie accompagnée de l'équipe.

Des moments d'activités au sein de la structure, grâce à une équipe dynamique qui a des projets plein la tête !



ANTENNE JEUNESSE

L'Antenne Jeunesse labellisée "Infos jeunes"

L'Antenne Jeunesse vient d'être labellisée « Infos Jeunes » !

Concrètement, de quoi s'agit-il ?

Un lieu d'accueil et de ressources à destination des 15-29 ans. Arnaud et Charlotte sortent leur casquette « Informateur jeunesse » pour accompagner et orienter les jeunes sur diverses thématiques : emploi, santé, logement, engagement, loisirs, accès aux droits...

Accueil libre et gratuit le mardi de 9h00 à 12h30 ; le jeudi de 9h00 à 12h00 et le vendredi de 10h00 à 12h30.

L'Info Jeunes Aizenay a organisé son premier stage « Recherche Job d'été » pour apprendre à concevoir un CV, rédiger une lettre de motivation, participer à des simulations d'entretiens et partager des ressources sur de potentiels employeurs.

Informations et renseignements auprès des animateurs :
Charlotte Pop et Arnaud Rautureau
Tél. : 02 51 94 74 40
Port. : 06 77 54 81 37
antenne.jeunesse@mairie-aizenay.fr



INSCRIPTIONS SCOLAIRES Ecoles publiques

Les inscriptions dans les écoles publiques agésinatées pour l'année scolaire 2022/2023, s'effectuent dès à présent.

Ces inscriptions concernent uniquement les enfants qui ne sont pas encore scolarisés au sein de l'école maternelle Louis Buton ou de l'école de la Pénrière.

Afin d'établir un premier contact, les parents doivent se mettre en relation avec le service des affaires scolaires soit par téléphone au 02 51 94 84 90, par courriel ecoles@mairie-aizenay.fr ou se rendre en mairie aux horaires d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30).

Une fois l'inscription administrative terminée, vous pourrez prendre contact avec la directrice de l'école afin de procéder à l'inscription pédagogique de votre enfant.

Avec la directrice de l'école, vous pourrez préparer la rentrée, visiter l'école, échanger sur les conditions de la rentrée et sur les habitudes de votre enfant.

⚠ Concernant les enfants nés en 2020, le dossier devra être constitué au plus tard le vendredi 29 avril 2022.

ÉCOLES PRIVÉES

Des activités pour apprendre et découvrir

Retour sur les activités des écoles Sainte-Marie et Saint-Joseph.

A l'école maternelle Sainte Marie

En décembre

- Samedi 5 décembre : les enfants ont découvert le nouveau spectacle des Marmottines : La folie des couleurs. Un spectacle coloré, plein d'humour. Les enfants étaient très attentifs et ont beaucoup ri.
- Les aide-maternelles ont décoré les deux entrées de l'école pour un Noël nature.
- Les animateurs de la médiathèque sont venus à l'école raconter de belles histoires de Noël à plusieurs voix. Les classes se sont succédé pour bénéficier de cette belle proposition.

En janvier

- Au mois de janvier, les élèves ont réalisé des cartes de vœux. Les élèves des classes de TPS-PS et PS-MS ont décoré la carte et les CE2 de l'école Saint-Joseph ont écrit un petit mot. Elles ont été distribuées aux résidents de l'EHPAD. Les élèves de MS-GS ont, quant à eux, personnalisé une carte pour un camarade d'une autre classe.



- Nous sommes allés à l'église pour l'épiphanie et nous avons découvert la crèche exposée. Nous avons raconté l'histoire des rois mages. A l'école nous avons expliqué pourquoi nous fêtons les rois avec une galette et nous en avons mangé une à la cantine.
- Une des salles de l'école s'est

transformée en salle de gymnastique, le temps d'une période, pour le plus grand plaisir des enfants. Au programme : grimper, rouler, enjamber...



Découverte de l'école maternelle.

Si votre enfant est né en 2019 ou au premier trimestre 2020*, vous pouvez, dès à présent, prendre rendez-vous en appelant l'école au 02.51.94.60.61 ou par mail, ec.aizenay.stemarie@ddec85.org et l'inscrire à l'opération l'Ecole avant l'école, un temps d'immersion avec votre enfant.

⚠ *l'inscription des enfants nés en 2020 se fera sous réserve de places.

A l'école Saint-Joseph : animation sur l'eau

Au cours du mois de janvier, les classes de CM1 et CM2 de l'école St Joseph ont participé à deux animations proposées par Vendée Eau. La première séance leur a permis de découvrir le parcours de l'eau potable, de la nature au robinet, à travers différentes expériences menées en classe avec une animatrice. Puis, au cours de la seconde séance, chaque classe a visité l'usine de traitement des eaux potables d'Apremont.



Une nouvelle porte s'ouvre à l'international

Un échange scolaire avec la Suède est programmé à la rentrée 2022.



Après deux années de pause et en lien avec son projet éducatif, le collège Sainte-Marie va ouvrir davantage ses portes à l'international.

Cette année, les élèves de troisième peuvent participer à deux séjours à l'étranger. Ils découvriront l'Espagne ou les Pays Bas du 9 mai au 13 mai 2022.

Malgré la situation sanitaire, l'échange

scolaire avec l'Allemagne est toujours d'actualité. Les élèves germanistes de 4^e et 3^e pourront dès l'année prochaine reprendre la route de l'Allemagne en décembre et accueillir leurs correspondants de l'école de Villingen début 2023.

La section européenne anglaise en quatrième et troisième propose aux élèves motivés par l'apprentissage des langues vivantes une autre façon d'apprendre, axée principalement sur l'oral. L'importance des compétences en langues et l'ouverture interculturelle sont désormais des atouts décisifs tant sur le plan personnel que professionnel.

Cette option permet aux élèves d'être plus autonomes et d'approfondir leurs

compétences en anglais. Pour cela, les professeurs leur proposent des projets variés et riches. Les élèves ont deux heures par semaine en plus du cours d'anglais classique.

Grâce à cette option, les élèves auront désormais la possibilité de participer à un échange scolaire avec une école en Suède, près de Malmö. Ce projet débutera dès la rentrée 2022. Les élèves pourront recevoir leurs correspondants en quatrième et iront en Suède en troisième. Cette expérience dans un pays étranger est une opportunité certaine pour nos jeunes, une réelle ouverture d'esprit et elle représente une véritable motivation dans l'apprentissage de la langue.

COLLÈGE ALEXANDRE SOLJENITSYNE

A livre ouvert au CDI entre collégiens et élèves de l'IME : rencontre avec l'auteure Marion Achard

Dans le cadre du club lecture du jeudi midi au CDI, les collégiens de Soljenitsyne et les élèves de l'IME ont rencontré l'auteure Marion Achard et découvert son parcours, ses passions, ce qui la pousse à écrire..

Sa plume rédige de nombreux petits ouvrages pour les collégiens. Elle s'est fait connaître surtout par un titre "Le peuple du Chemin", sélectionné pour le prix des Incorruptibles. Cette rencontre a eu lieu juste avant les vacances de Noël.

Cette activité a été un moment de partage autour de la lecture entre collégiens et élèves de l'IME. Plusieurs étapes ont rythmé la rencontre, la présentation des livres de l'auteure, lecture et recherches documentaires sur l'auteure. La lecture des œuvres s'est faite seule ou à plusieurs voix selon le niveau de lecture des élèves du club. Les participants ont créé un jeu, un Times up (mot et image pour les lecteurs débutants) avec les mots-clés des livres. Ils ont aussi préparé des questions à poser à l'auteure.

Cette rencontre a permis d'échanger, de découvrir l'écriture sous un angle



Marion Achard échange avec les collégiens et les élèves de l'IME dans le cadre du club lecture au CDI

différent, de prendre connaissance des univers de l'auteur.

Au-delà des critiques et des prix, ce sont les élèves qui ont décerné la plus belle

des récompenses à Marion Achard, le transport et l'enthousiasme générés par ses livres de littérature jeunesse.



MISS VENDÉE Emma Guibert, élue Miss Vendée 2022

Après une année d'interruption, le Comité Miss Vendée a organisé une soirée exceptionnelle pour l'élection de Miss Vendée 2022, avec la présence exceptionnelle de Diane Leyre, Miss France 2022, le 8 janvier dernier.

Si elles étaient onze candidates au départ, une seule a été élue Miss Vendée 2022 et c'est Emma Guibert qui a retenu l'attention du jury.

Originaire de Poiroux, Emma Guibert, 19 ans, est étudiante en BTS Tourisme. En septembre prochain, elle représentera la Vendée pour l'élection Miss Pays de la Loire.

Lucile Gilbert a été élue première dauphine, suivie de Victoire Martin deuxième dauphine.

Un prix de la photogénie a été remis à Laurine Piou, le prix de l'élégance à Flora Tapon et le prix de la sympathie à Swenjie Peslier.

Une soirée placée sous le signe de la convivialité et bien sûr de l'élégance malgré un contexte sanitaire très compliqué.

FUTUR LYCÉE

On répond à vos questions...

Avec l'annonce de l'ouverture du lycée d'Aizenay à la rentrée de septembre 2022, de nombreux parents s'interrogent.

Cinq questions reviennent régulièrement :

Y aura-t-il une journée portes ouvertes au lycée d'Aizenay avant l'été ?

Les travaux du lycée devraient être achevés en juillet 2022. Durant cette période, le chantier reste interdit au public. Il n'y aura donc pas de possibilité de visiter l'établissement avant la rentrée de septembre 2022.

Néanmoins, les parents peuvent se rassurer, le lycée n'accueillera que les élèves de Seconde Générale et Technologie pour l'année scolaire 2022-2023. Ainsi, leurs enfants auront tout le temps de découvrir et de s'approprier ce nouveau lycée.

Quelles langues vivantes et quelles options seront proposées en classe de Seconde GT ?

Dans les enseignements communs, les langues vivantes seront l'Anglais (LV1) ; l'Allemand et l'Espagnol (LV2).

Les élèves auront également la possibilité de choisir un enseignement optionnel parmi les trois proposés : L.C.A. Latin ; Arts Plastiques ; Santé et Social.

Quelles seront les communes concernées par la sectorisation du lycée d'Aizenay ?

Les communes du secteur de recrutement du lycée d'Aizenay seront : Aizenay, Apremont, Beaufou, Beaulieu-Sous-La-Roche, La Chapelle Hermier, La Chapelle Palluau, Coëx, La Générouze, Grand'Landes, Les Lucs-Sur-Boulogne, Maché, Martinet, Palluau, Le Poiré-Sur-Vie, Saint-Etienne-du-Bois et Saint-Paul-Mont-Pénit. Des transports scolaires seront mis en place pour assurer le déplacement des élèves entre leur domicile et le lycée.

Je souhaiterais faire une pré-inscription, est-ce possible ?

Dans l'enseignement public, il n'y a pas de pré-inscription. Nous accueillons TOUS les élèves de notre secteur géographique de recrutement (sectorisation du lycée d'Aizenay) pour les élèves bénéficiant d'une décision



d'orientation en Seconde Générale et Technologique à l'issue du conseil de classe du 3^e trimestre. Ces élèves seront affectés à leur demande au lycée d'Aizenay par la Direction Académique. La notification d'affectation est transmise aux familles en général au moment des épreuves du D.N.B.

Quelles démarches dois-je faire pour inscrire mon enfant au lycée d'Aizenay ?

En tant que parent, vous allez être amené à exprimer des vœux quant à l'orientation et à l'affectation de votre enfant auprès de son établissement actuel de scolarisation. Celui-ci vous expliquera toute la marche à suivre.

Vous aurez ainsi à faire une saisie numérique sur le téléservice orientation et sur le téléservice affectation. Au troisième trimestre, vous devrez préciser dans quel établissement vous souhaitez que soit scolarisé votre enfant l'année suivante.

Lorsque vous serez en possession de la notification d'affectation dans le lycée d'Aizenay, vous pourrez alors procéder à l'inscription physique de votre enfant conformément aux informations qui vous seront transmises dans le dossier d'inscription qui vous aura été remis.

Pour tous renseignements complémentaires ou précisions, vous pouvez contacter Franck Robin, Proviseur préfigurateur du lycée d'Aizenay, au collège Alexandre Soljenitsyne, par téléphone au 02 28 15 06 48 ou par courriel : ce.0851705s@ac-nantes.fr

NOUVEAU PROJET

Harcèlement : tous concernés

Depuis plusieurs semaines, l'Antenne Jeunesse, le centre social, associatif et familial Mosaïque, le cinéma cin'étoile ainsi que la Maison de Santé Pluriprofessionnelle collaborent pour proposer un projet autour du harcèlement.

Ces structures se sont concertées afin d'offrir tout au long de l'année différentes manifestations (conférences, spectacle, exposition, cin'échange...) autour de cette thématique.

L'objectif : échanger, libérer la parole et se donner des clefs afin de lever les tabous sur ce sujet de société en tentant d'aborder divers types de harcèlement : scolaire, sexuel, professionnel ou à travers les réseaux sociaux.

• **Conférence tenue par Véronique Agrapart, sexologue et témoignage d'Alyia, victime de cyber harcèlement.**
Vendredi 25 mars 2022 à 20h00 à la salle Georges Hillairiteau

Organisé par le centre social Mosaïque et la Maison de Santé Pluriprofessionnelle.

Gratuit - Ouvert à tous

Sur inscription auprès du Centre Social Mosaïque au 02 51 48 31 78.

• **Soirée C'PAS TABOO « Sexualité et consentement » avec l'intervention de Véronique Agrapart et Alyia.**

Vendredi 1^{er} avril 2022 à l'Antenne Jeunesse

Organisé par le centre social Mosaïque et l'Antenne Jeunesse.

- 18h00 à 20h00 pour les 11-13 ans

- 20h30 à 22h30 pour les 14-17 ans

Gratuit - Sur inscription au centre social Mosaïque au 02 51 48 31 78

LES COUPS BLESSENT...
...LES PAROLES MARQUENT

PETASSE
PLUTE
CONNASSE

Réalisation par les jeunes de l'Antenne Jeunesse

VILLE D'AIZENAY
www.aizenay.fr

#NonAuHarcèlement

119

JOURNÉE EUROPÉENNE DES MÉTIERS D'ART



SAMEDI 2 AVRIL 2022 DE 10H00 À 18H00

PLACE DE LA CHAPELLE SAINT-JOSEPH

AIZENAY

ÉVÈNEMENT

Journée européenne des métiers d'art

Dans le cadre des Journées Européennes des Métiers d'Arts 2022 sur le thème "Nos mains à l'Unisson", la Ville d'Aizenay vous donne rendez-vous le samedi 2 avril de 10h00 à 18h00, devant la chapelle Saint Joseph, pour une exposition de vieux outils proposée par le Conseil des sages.

L'artisan-créateur, Ludovic Martineau, sera présent toute la journée pour vous présenter son activité de tourneur sur bois. Il fabriquera devant le public, des objets en bois pour l'art de la table, la décoration ou pour le quotidien.

En parallèle, les artisans agésinates C19 CONCEPT, CZ ATELIER et CARDRIN & FILS Horloger/bijoutier, ouvriront les portes de leurs ateliers respectifs, pour vous faire découvrir les coulisses de leurs savoir-faire.

ENFANCE

Médiathèque

Les activités reprennent à la médiathèque.



Les rendez-vous des enfants



A vos agendas ! De nombreuses heures du conte vous attendent !

• Bébés lecteurs

Pour les 0-3 ans. Gratuit, sur inscription.

Mardi 8 mars à 10h00 & 11h00

Mardi 5 avril à 10h00 & 11h00

Mardi 10 mai à 10h00 & 11h00

• Graines d'histoires

Pour les 3-7 ans. Gratuit, entrée libre.

Mercredi 16 mars à 11h00

Mercredi 13 avril à 11h00

Mercredi 18 mai à 11h00

• Ça me dit des histoires

Pour les 4-8 ans. Gratuit, entrée libre.

Samedi 26 mars à 11h00

Samedi 30 avril à 11h00

Samedi 28 mai à 11h00

Café des nouveautés : des nouveautés à découvrir

L'équipe de la médiathèque vous propose de découvrir les nouveautés venues enrichir les collections ! Venez faire le plein d'idées lecture pour petits et grands et de bons plans DVD !

Samedi 12 mars à 11h00

Tout public. Gratuit, sur inscription.

Printemps des poètes

• Spectacle Souffles, de et par Jean-Louis Cousseau

Vendredi 25 mars à 20 h

Public ados et adultes. Gratuit, sur inscription

• Rencontre avec les auteurs des éditions Le Jarosset

Philippe Yves Bataille, Daniel Brochard, Jean-Louis Cousseau et Jean-Marie Ferré viendront présenter leurs derniers ouvrages.

Samedi 26 mars à partir de 15 h

Gratuit, entrée libre

Pendant les vacances...

• A vos manettes ! Des jeux vidéo à la médiathèque

Venez tester votre adresse à la Nintendo Switch® et participer à un tournoi sur Just Dance 2022® !

Vendredi 15 avril à partir de 15h00

Gratuit, sur inscription. Nombre des places limité.

• Animation numérique : Makey Makey

Un atelier pour créer une manette de jeu avec un Makey Makey et de la pâte à modeler !

Vendredi 22 avril à 15h00.

Pour les enfants de 8 à 12 ans. Gratuit sur inscription.

Nouveau : le dispositif Lire autrement



Un handicap vous empêche de lire ? Nous mettons à votre disposition des documents

adaptés au format audio !

Dans le cadre d'un partenariat avec la Direction Départementale des Bibliothèques et l'Association Valentin Haüy - AVH, la médiathèque propose

actuellement une offre de lecture aux personnes empêchées de lire du fait d'un handicap. Les œuvres sont adaptées en format audio lisible sur un lecteur adapté (disponible au prêt).

Il est également possible pour les personnes concernées par ce dispositif de bénéficier d'une inscription à la bibliothèque numérique Eole de l'association Valentin Haüy, qui contient des milliers de titres.

Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de la médiathèque.

• Vous m'avez manqué

Jusqu'au 19 mars, participez au concours de correspondance du réseau des médiathèques !

Renseignements sur mediatheques.vieetboulogne.fr

Modalités pratiques

Protégeons-nous :

- Le port du masque à partir de 6 ans et le lavage des mains au gel hydroalcoolique à l'entrée sont obligatoires.

- Respect d'une distance d'un mètre entre chaque personne

- La présentation du pass sanitaire pour les 12/15 ans ou du pass vaccinal à partir de 16 ans est obligatoire.

Horaires d'ouverture

La médiathèque est ouverte :

Mardi* : 16h00 – 18h30

Mercredi : 10h30 – 18h30

Vendredi* : 16h00 – 18h30

Samedi : 10h30 – 12h30 / 14h30 – 16h30

14 h 30 pendant les vacances scolaires

Restez connecté !

Le portail des médiathèques

Découvrez les dernières nouveautés (livres, CD, DVD...) du réseau et effectuez vos réservations en ligne directement sur le portail des médiathèques : mediatheques.vieetboulogne.fr.

Contact :

aizenay@biblio-vieetboulogne.fr

Tél. : 02 51 31 88 41

BANQUET DE CLASSE

Banquet de classe des 35 ans

La classe 86 organise son banquet des 35 ans le 17 septembre à Aizenay sous forme de pique-nique !

Toutes les personnes habitant Aizenay, nées en 1986 ou originaire d'Aizenay souhaitant participer à ce moment de partage peuvent s'inscrire avant le 31 mai 2022.

Contact : classe86@gmail.com

A noter : en raison du contexte sanitaire, les animations sont susceptibles d'être annulées ou reportées.

VIE SPORTIVE

Une équipe benjamine prépare les championnats de France de cross académique

Le collège Soljenitsyne remporte le championnat académique des collèges et se qualifie pour les championnats de France !



Mercredi 15 décembre avaient lieu les championnats de cross académique des collèges et lycées au parc de la Gournerie à Saint Herblain. L'occasion pour beaucoup d'élèves de découvrir ou de retrouver les terrains des compétitions UNSS.

Le collège Soljenitsyne d'Aizenay présent sur ce championnat était représenté par deux équipes benjamines et une équipe minime accompagnées par leurs deux enseignants d'EPS M. Charles Chantecaille et M. Laurent Lemonon.

Le format de ces championnats était une course en ligne avec un classement par équipe de quatre élèves mixtes (deux garçons, deux filles) en benjamins, et six élèves mixtes (trois garçons, trois filles) en minime.

C'est dans la catégorie benjamine que le collège a su se démarquer en remportant le championnat académique synonyme de qualification pour les championnats de France de cross qui se dérouleront à Plouay en mars.

L'équipe benjamine composée de Nina Briand Robin (1^{re} féminine/76 au scratch), Chloé Sire (23^e/76 féminine au scratch), Théo Danieau (2^e/72 masculin au scratch) et Ethan Priou (8^e/72



masculin au scratch) se classe sur la plus haute marche du podium devant le Collège Molière de Beaufort-en-Anjou et le collège Val d'Oudon du Lion d'Angers.

Les championnats de France sont prévus les 25 et 26 mars 2022 à Plouay (56).



VIE SPORTIVE

Label ville sportive

La ville d'Aizenay s'est portée candidate à l'obtention du label « Ville Sportive » des Pays de la Loire 2021.

Cette distinction récompense la politique sportive de la ville et l'action au quotidien de toutes ses associations sportives.

Un jury composé d'élus du comité régional olympique et du comité département olympique a décidé d'attribuer ce label à la ville d'Aizenay accompagné de 3 flammes olympiques sur 5 possibles.

Pour une première participation, cette récompense confirme le travail enclenché par la ville et invite également à poursuivre avec les associations sportives les efforts pour un sport pour tous encore plus durable et plus solidaire.

« Que la torche olympique suive son cours à travers les âges pour le bien d'une humanité toujours plus ardente, courageuse et pure ».

Pierre de Coubertin



SECOURISTES

Vous pouvez sauver des vies

Vous pouvez sauver des vies en pratiquant un massage cardiaque, en stoppant une hémorragie, en sauvant une personne qui s'étouffe ou simplement en appelant les secours.

Pour apprendre ces gestes essentiels des formations diplômantes sont proposées par les secouristes de l'Antenne d'Aizenay.

Voici les prochaines dates de formations initiales PSC1 (Prévention et Secours Civique de niveau1):

- Samedi 26 mars de 8h30 à 17h00
- Samedi 2 juillet de 8h30 à 17h00
- Samedi 24 septembre de 8h30 à 17h00
- Samedi 26 novembre de 8h30 à 17h00

Des formations continues PSC1 peuvent également vous être proposées. Si vous êtes intéressés, contactez la responsable de l'antenne au 06 76 88 60 83.

UN PEU D'HISTOIRE

La rue du Bourg aux Moines - La rue du Prieuré

Les membres du Conseil des Sages s'appuyant sur les documents de Gaston Chevolleau, vous racontent :

On trouve mention de la rue du Bourg aux Moines dès 1649.

À cette époque, le bourg d'Aizenay était partagé entre le Seigneur de la Naulière et les Seigneurs Jaillard de la Marronnière. Avant 1541, ces derniers s'étaient titrés « de la Grange de la Marronnière » car leur propriété incluait le Prieuré et la maison noble de la Grange.

Des archives datées du début du XI^e siècle évoquent un prieuré et les moines de Saint-Benoist. Vraisemblablement, le Prieuré d'Aizenay, comme la plupart des prieurés de l'époque, ne devait

être qu'une « grange »* subordonnée à l'abbaye Saint-Benoist de Quinçay, située dans la Vienne.

Il ne reste pas de vestige visible du prieuré. Actuellement, on peut encore le situer, en partie, grâce aux rues « du Bourg aux Moines » et « du Prieuré ». Par le passé, ces deux voies étaient sur les terres du Prieuré, qui s'étendaient bien au-delà, en directions actuelles de la rue de Trois Quarts, de l'avenue de la Gare, de l'église et de la Marière.

*Grange: exploitation rurale comprenant des bâtiments et des terres



ÉLECTIONS

Élections présidentielles et législatives 2022

Les élections présidentielles se dérouleront les dimanches 10 et 24 avril 2022, et les élections législatives les dimanches 12 et 19 juin 2022.



Compte tenu de l'augmentation de la population, deux bureaux de vote supplémentaires ont été créés. Le rééquilibrage du nombre d'électeurs pour chaque bureau nous a obligé à modifier la répartition des électeurs par secteur. De ce fait, vous êtes peut-être affecté à un autre bureau de vote que celui où vous votiez habituellement, ou celui-ci a changé de lieu.

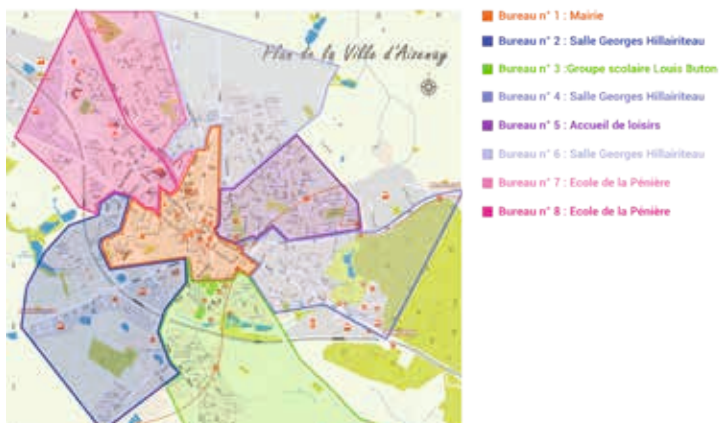
Par conséquent, nous vous conseillons d'être attentif aux mentions indiquées sur votre carte électorale (indication du bureau de vote et du lieu de vote). 2022 étant une année de refonte, tous les électeurs inscrits sur la liste électorale recevront leur nouvelle carte électorale fin mars.

⚠️ À noter, il faut détruire votre ancienne carte à la réception de la nouvelle.

Bureaux de vote 2022 :
Bureau 1 : Mairie
Bureau 2 : Salle Georges Hillairiteau
Bureau 3 : Groupe scolaire Louis Buton (accès par le restaurant scolaire, rue du Pont de 4 mètres)
Bureau 4 : Salle Georges Hillairiteau
Bureau 5 : Accueil de loisirs Chouette et Cie (rue du Bourg aux Moines)
Bureau 6 : Salle Georges Hillairiteau
Bureau 7 : école de la Pénière
Bureau 8 : école de la Pénière

Une question ?
Contact : 02 51 94 60 46

Bureaux de vote de la ville d'Aizenay - Elections 2022



ÉLECTIONS

Vote par procuration

Si vous ne pouvez pas vous rendre disponible le jour d'un scrutin électoral, vous pouvez voter par procuration.

Le vote par procuration permet à un électeur absent le jour du vote, de se faire représenter par un électeur de son choix inscrit sur une liste électorale.

Conditions

La personne qui donne procuration (le mandant) désigne librement la personne qui votera à sa place (le mandataire). Le mandataire doit toutefois répondre à 2 conditions :
- être inscrit sur une liste électorale
- ne pas avoir reçu d'autre procuration établie en France (sauf si au moins l'une de ces procurations a été établie à l'étranger, alors deux procurations peuvent être autorisées)

La demande doit être effectuée dès que possible <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R58939>

Où s'adresser ?

- À la Gendarmerie
- Au commissariat de police
- Au tribunal d'instance
- Après des autorités consulaires

Pièces à fournir

- Pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire)

Vous pouvez remplir en ligne et imprimer votre demande de vote par procuration avant de vous présenter auprès des autorités compétentes.

Le mandataire ne recevra aucun document. C'est à vous de l'avertir de la procuration que vous lui aurez donnée et du bureau de vote dans lequel il devra voter à votre place.

Le jour du scrutin, le mandataire se présentera muni de sa propre pièce d'identité, dans votre bureau de vote et votera en votre nom. La procédure est identique pour les électeurs européens pour voter aux élections municipales et européennes.

GROUPE

" Aizenay ville durable et solidaire "

Le début d'année est rythmé par le débat d'orientation budgétaire et la préparation des budgets primitifs de la ville. Mais l'équipe est également attentive aux préoccupations des Agésinates concernant la santé. Thématique prioritaire des Français ces dernières années, elle a vu son importance encore accentuée à la faveur du COVID-19, en devenant même la priorité n°1.

Réalisme budgétaire malgré les incertitudes

L'année présidentielle est toujours synonyme de flou pour les finances locales. Comment vont évoluer la dotation globale de fonctionnement ou le fonds de péréquation ? Les collectivités seront-elles mises à contribution pour financer le « quoi qu'il en coûte » ? C'est le genre de questions qui se posent dans de nombreuses collectivités et nous n'aurons pas de clarification avant, au mieux, le printemps, ce qui est pénalisant dans la construction du budget 2022. Ainsi la Dotation Globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat à la commune est passée de 1 859K€ en 2020, à 1 081K€ en 2022 soit **une baisse de 778 000 euros des recettes pour la commune, dans un contexte de développement communal.** Malgré cela, Aizenay souhaite poursuivre ses efforts mis en œuvre les années précédentes et des décisions fortes devront être prises prochainement pour garantir le développement de la ville.

La santé, un défi majeur

La ville d'Aizenay confirme son attractivité et son rôle de pôle de centralité notamment au niveau de la santé. Même si la ville n'échappe pas à la problématique de la démographie médicale. La situation médicale à Aizenay et les difficultés que rencontrent les nouveaux arrivants à trouver un médecin font partie de nos

préoccupations.

En créant la maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) il y a maintenant 8 ans, la ville d'Aizenay avait réfléchi en termes de bassin de vie et cet équipement a permis d'inscrire Aizenay dans un territoire médical s'étendant au-delà des limites communales.

De plus, l'exercice coordonné a permis d'optimiser les conditions de travail, en fidélisant les professionnels et en favorisant l'installation de jeunes médecins.

Depuis 2013, nous avons eu 4 nouvelles installations dont 2 jeunes médecins pour 4 départs.

Route de Challans, dans le nouvel espace communal, l'hôpital Mazurelle va proposer une offre de services médicopsychologiques à destination des enfants et des adolescents et la ville disposera d'un logement d'accueil pour les internes en médecine pour qu'il puisse s'installer durablement sur notre territoire. Nous espérons accueillir de nouveaux médecins au sein de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle. Le problème de démographie médicale n'est pas propre à Aizenay. La santé est un enjeu majeur et nous travaillons dans ce sens en concertation avec l'ensemble des professionnels de santé. D'ailleurs une étude sur le projet de santé et les besoins du territoire va être réalisée prochainement dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain »

Parrainages

2022 est une année importante pour notre démocratie car c'est l'année où nous allons choisir celui ou celle qui présidera la destinée de notre pays. Il est important d'aller voter pour ne pas laisser à d'autres le choix de notre démocratie. Alors que

la course au parrainage se termine le 4 mars, le Maire n'a pas souhaité donner sa signature à quiconque car l'équipe « Aizenay, Ville durable et Solidaire » est plurielle et se concentre sur les projets locaux. Ici, on fait de la politique au sens grec du terme, c'est-à-dire l'organisation de la cité pour l'ensemble des citoyens et nous y tenons.

L'équipe « Aizenay, Ville durable et solidaire »

GROUPE

" Aizenay, prenons notre avenir en main "

En période électorale, les journaux s'intéressent au parrainage des Maires. Pour Aizenay fin février, pas d'avis, pas d'ennui. Il est vrai que sa favorite a déjà été parrainée par son chef de file

départemental ; pas de positionnement, pas de frustration des 85% des habitants qui ont une opinion différente de lui selon les sondages. Vive la démocratie !

Parlons urbanisme. Des habitants nous sollicitent sur des décisions sans fondement ou sur l'application du nouveau PLUiH opaque. N'hésitez pas à venir vers nous car l'union fait la force

Vous pouvez consulter les comptes-rendus du conseil municipal sur le site www.aizenay.fr ou en mairie.

Permanences

CONTACTS

Loisirs

Cinéma "cin'étoile, l'aventure continue"

Horaires et programmes sur cine-aizenay.fr.
7 rue Malpartida de Cáceres

Tél. : 02 51 31 49 39

contact@cine-aizenay.fr

Cyber-centre

Mardi de 10h30 à 12h00

Antenne Jeunesse
10 Rue Sainte-Barbe

Tél. : 02 51 94 74 40

Ludothèque

Mercredi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h30,
vendredi de 16h30 à 18h30, samedi de 10h30 à 12h30

Espace Villeneuve - 5 rue Malpartida de Cáceres

Tél. : 02 51 06 55 96

Médiathèque

mardi et vendredi de 16h à 18h30, mercredi de 10h30 à 18h30, samedi de 10h30 à 12h30 et 14h30 à 16h30.

1 rue de Malpartida de Cáceres

Tél. : 02 51 31 88 41

aizenay@biblio-vieetboulougne.fr

Piscine - Fermée actuellement pour travaux

2 rue des Ganneries

Tél. : 02 51 94 62 17

piscine-aizenay@vieetboulougne.fr

Social

ADMR

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.

1 bis rue Monseigneur Gendreau

Tél. : 02 51 31 82 42

paysvieetboulougne@admr85.org

Centre Communal d'Action Sociale

Ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 sur rendez-vous.

Hôtel de ville

Tél. : 02 51 94 60 46

ccas@mairie-aizenay.fr

Centre social, associatif et familial Mosaïque

lundi et mercredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30, mardi de 9h00 à 12h30, jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h30, vendredi de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30, samedi de 9h à 12h.

1 rue Monseigneur Gendreau

Tél. : 02 51 48 31 78

contact@centresocialmosaïque.com

CRESUS (Association régionale d'aide et de soutien à un rééquilibrage budgétaire)

Permanence le mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00.

10 rue du Pont de 4 Mètres

Tél. : 06 42 63 65 15

La Mission Locale

Permanence le lundi de 14h00 à 17h00.

Centre Monseigneur Gendreau

Tél. : 02 51 09 89 70

missionlocale@mlpy.org

La PAUSE

Aide à l'accueil des personnes sans domicile fixe.
lapause.aizenay1@gmail.com

Service social de la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail)

Permanence le 2^e et 4^e jeudi du mois de 9h00 à 12h00 au Centre Monseigneur Gendreau sur rdv.

Tél. : 36 46

ssrvendee@carsat-pl.fr

TREMPLIN

Tél. : 02 51 06 41 59

Service Social de la MDSF (Maison Départementale des Solidarités et de la Famille)

Permanence le vendredi matin sans rendez-vous de 9h00 à 10h00 et sur rendez-vous de 10h00 à 12h00 au Centre Monseigneur Gendreau.

Tél. : 02 28 85 74 40

mdsf.lepoire@vendee.fr

HORS COMMUNE

Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)

Le 1^{er} et 3^e mercredi du mois de 10h00 à 12h00 à la C.C.V.B.

Travailleur social de la CAF

Uniquement sur rendez-vous à Aizenay tous les vendredis de 9h à 17h au Centre Monseigneur Gendreau.

Permanences à Palluau et La Roche-sur-Yon.

Tél. : 02 51 44 77 70

La Maison Départementale des Solidarités et de la Famille (MDSF) du Poiré-sur-Vie

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

32 rue des Chênes au Poiré-sur-Vie

mdsflepoire@vendee.fr

Tél. : 02 28 85 74 40

Divers

Service de proximité

Demande de petits travaux d'entretien sur l'espace public. Pour tout problème d'éclairage public merci de donner le numéro figurant sur le mât du lampadaire.

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

Tél. : 02 51 34 71 32

services.techniques@mairie-aizenay.fr

Centre des secouristes Jean Labarbe

Espace Villeneuve

3 rue Malpartida de Cáceres

Tél. : 06 76 88 60 83

Déchetterie

Du mardi au vendredi de 13h30 à 17h30, le mercredi de 9h00 à 12h00 et le samedi 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Police municipale

6 rue de l'Hôtel de ville

Tél. : 02 51 94 84 06

HORS COMMUNE

Communauté de Communes Vie et Boulogne

24 rue des Landes - Le Poiré-sur-Vie

Tél. : 02 51 31 60 09

Ordures ménagères : 02 51 31 67 33

Espace France services

Ouvert du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30. Le samedi de 9h00 à 12h30.

26 Rue Georges Clemenceau à Palluau

Tél. : 02 51 98 51 21

msap@vieetboulougne.fr

Gendarmerie nationale du Poiré-sur-Vie

2 rue de la Lisière - Le Poiré-sur-Vie

Tél. : 02 51 31 82 34

Médecin de garde

Nuit, week-end, jours fériés

Tél. : 02 51 44 55 66

Pour toute urgence : 17

Pompiers : 18

CONTACTS

Enfance jeunesse

Le Multi-Accueil " Les Petits Moineaux "

Du lundi au vendredi de 7h45 à 18h30.

1 impasse des Petits Moineaux

Tél. : 02 51 48 31 71

lespetitsmoineaux@mairie-aizenay.fr

Accueil de loisirs municipal " Chouette et cie "

Inscriptions à l'accueil de loisirs
le vendredi de 14h à 17h30

24 rue du Bourg aux Moines

85190 AIZENAY

Tél. : 02 51 98 02 02

accueil.loisirs@mairie-aizenay.fr

Antenne Jeunesse

Périodes scolaires

• Mardi, jeudi et vendredi de 17h à 18h

• Mercredi et samedi de 14h à 18h

• Vendredi de 19h à 22h

Périodes de vacances scolaires

• Mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Les horaires peuvent varier en fonction du programme d'animations.

10 rue Sainte Barbe

Tél. : 02 51 94 74 40

antenne.jeunesse@mairie-aizenay.fr

Association des assistantes maternelles " Les P'tits Patapons "

Permanence les samedis des semaines paires de 10h à 11h30.

Accueil de loisirs municipal

24 rue du Bourg aux Moines

Tél. : 07 68 86 31 71

association@lesptitpatapons.fr

Familles rurales

Tél. : 07 68 64 80 64

famillesruralesaizenay@gmail.com

Maisons des Assistantes Maternelles

• Aux pays des rêves

7 impasse de l'Hermine

Tél. : 06 22 80 85 39 - 06 78 52 21 96

• " Les copains câlins "

42 rue du Lavoir

Tél. : 06 63 68 86 23 - 06 86 99 36 25

06 26 46 04 48

• " La maison des marins "

7 rue des Charmilles

Tél. : 06 16 33 93 47

• " Les P'tits Loulous "

7 impasse Baudelaire

Tél. : 02 44 40 49 18

Relais petite enfance

Permanences à la C.C.V.B.

Tél. : 02 51 31 93 18

ram.ouest@vieetboulougne.fr



OMEGA

COMPLEXE SPORTIF

Inauguration
Samedi 30 avril 2022

Ouvert à tous à partir de 16h00 :
visite, démonstration, spectacle

